MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

25-09-1995

PROM SOC.

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 2309068 / Dossier pédagogique 50839

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : CONNAISSANCE ET ANALYSE DES INSTITUTIONS
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 718302U35C1

Etablissement : COURS DE PROMOTION SOCIALE D'UCCLE
---------- AVENUE DEFRE,62
1180 UCCLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

50834

Annexe 1.1.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - (●) (1) Pouvoir organisateur : COMMUNE D'UCCLE ..... (2)
   - ( ) (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :
   COURS DE PROMOTION SOCIALE D'UCCLE
   dénomination : ..... (2)
   adresse complète : AVENUE DEFRE, 62, 1180 BRUXELLES ..... (2)
   n° de matricule : 2.309.068 ..... (2)
   n° de téléphone : (02) 374.05.48 ..... (2)

   Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)

   L'Inspecteur de l'Enseignement communal,

   F. BARIDEAU.

   11 avril 1995

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :
   - ( ) (1) Communauté française
   - (●) (1) Provincial et communal
   - ( ) (1) Libre - confessionnel
   - ( ) (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 7 1 8 3 0 2 V 3 2 C 1

   CONNAISSANCE ET ANALYSE DES INSTITUTIONS ..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ( ) (1) enseignement secondaire : degré : transition (1) inférieur (1) qualification (1) supérieur (1)
   - (●) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : SOCIAL ..... (2)
   - ( ) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

Annexe 1.2.

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 4183 02 V 32 C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
Dynamique des institutions belges	CG	A	60
Eléments de sociologie générale	CG	A	60
Les théories psychologiques	CG	A	60
Séminaires, conférences, visites	CG	A	60

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes 240 ✓

---

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

à revoir : cfr mon RS 105

Thiouet
2. IX - PS

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE ~~- PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 16 SEP 1995

Signature : J. MEUNIER
~~ADMINISTRATEUR~~
PEDAGOGIQUE

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Document 8bis Annexe 1

Unité de formation : CONNAISSANCE ET ANALYSE DES INSTITUTIONS

FINALITÉS DE L'U.F.

Finalités générales de l'U.F.
Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'U.F. permettra de :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et d'une manière générale, des milieux économiques, sociaux et culturels.

Finalités particulières de l'U.F.
L'unité de formation a pour objectif de rendre l'étudiant capable de
Relativiser : confronté dès la situation d'apprentissage à des étudiants et enseignants diversement situés et dotés, le candidat apprendra ce que coûte la rencontre des exigences qu'imposent les positions et points de vue de chacun.
Négocier : il devra apprendre à modifier ses compétences pour mieux jouer les règles du jeu institutionnel, sans céder aux réflexes de protestation sommaire ou de soumission inconditionnelle, souvent liés à des critères simplistes de « tout ou rien » qui séparent ou affrontent les « ignorants » et les « compétents ».
Décider : il apprendra comment prendre en compte les intérêts d'autrui, et comment évoluer dans un univers social instable, où un bon calcul des chances de ne pas être exclu (grosses pertes à éviter) est souvent plus décisif que l'espoir d'avantages appréciables (gros gains à maximiser).

11 avril 1995

Document 8bis

Annexe 2

Unité de formation: CONNAISSANCE ET ANALYSE DES INSTITUTIONS

A. **Capacités préalables requises**

L'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise les capacités préalables suivantes:

En français:

Au départ d'un texte d'actualité à orientation sociale, juridique ou politique, provenant d'un document de vulgarisation

- dégager (oralement et/ou par écrit dans une langue correcte) les éléments essentiels
- exprimer (oralement et/ou par écrit dans une langue correcte) une appréciation argumentée

En mathématiques:

- solutionner de manière satisfaisante des problèmes pratiques faisant appel aux techniques des équations du 1er et 2ème degré, aux calculs commerciaux de base et aux notions élémentaires sur les fonctions
- traduire un tableau de données sous forme de graphique
- lire, interpréter et commenter un graphique

B. **Titre pouvant en tenir lieu**

CESS de l'enseignement général ou technique

Document 8bis

Annexe 3

Unité de formation : CONNAISSANCE ET ANALYSE DES INSTITUTIONS

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
Pas de recommandations particulières

11 avril 1995

Document 8bis Annexe 4

Unité de formation : . CONNAISSANCES ET ANALYSE DES INSTITUTIONS

Programme

APPROCHE POLITIQUE : Dynamique des institutions belges après les accords de la Saint-Michel -

- Être sensibilisé à la théorie politique des conflits et à la problématique de la construction des institutions.
- Comprendre les conflits de prérogatives et les voies de la concertation : relations interministérielles au niveau fédéral ; relations entre cabinets politiques et administration ; relations entre cabinets politiques et partis politiques ou bureaux d'études, relations entre l'État fédéral, les communautés et et les régions.
- Connaître le calendrier politique et les processus de prise de décision : définition, budgétisation, arrêtés d'exécution...
- Comprendre les problèmes liés à la faible continuité des politiques nationales, et les horizons temporels divers que doivent rencontrer les hommes politiques, ainsi que diverses techniques de stabilisation des moyens consacrés aux objectifs, par exemple la signature de traités internationaux (exemples tirés de la politique scientifique ou militaire).

APPROCHE SOCIALE: Éléments de sociologie générale -

- Saisir la multiplicité des lectures sociologiques possibles d'une même situation, en fonction du panorama des acquis de la théorie sociologique contemporaine, et ce dans des environnements institutionnels variés (enseignement, travail, médias, famille), et dans des situations-type diverses (exclusion, pouvoir, déviance...).

APPROCHE HISTORIQUE : les institutions européennes dans l'histoire moderne et contemporaine -

- Articuler les diverses institutions européennes en construction : Union de l'Europe Occidentale (et relations avec l'OTAN), Union Européenne, (Conseil des Ministres, Commission et Parlement Européen), Conseil de l'Europe, banque centrale). Identifier l'évolution des processus de prise de décision depuis la 2ème guerre mondiale.
- Comprendre la dynamique contemporaine de la construction européenne entre les deux super-puissances, et dans le contexte de la décolonisation. Exemples concrets (rapports privilégiés de certains pays avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ; rapports de l'Allemagne avec les pays d'Europe centrale...).
- Être sensibilisé à l'évolution interne des relations sociales et politiques dans les diverses sociétés nationales européennes au cours de la construction de l'Union Européenne (modification des compétences des parlements, changements économiques...).

CONFÉRENCES, VISITES ET SÉMINAIRES -

Saisir les écarts entre les discours des praticiens de diverses sphères d'activité où se croisent la pratique de l'information et celle du conflit : services publics d'information, journalistes d'opinion, services d'information des assemblées parlementaires, diplomates, syndicats, militaires, groupes de pression...

11 avril 1995

Document 8bis Annexe 5

Unité de formation : CONNAISSANCE ET ANALYSE DES INSTITUTIONS

Fixation des capacités terminales

Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant est capable de :

1° débattre et situer l'évolution des institutions en tant que celles-ci concernent les enjeux concrets de la vie quotidienne (travail, relations familiales et état-civil, droit de séjour, liberté d'expression et de participation aux institutions représentatives)

2° se définir par rapport aux institutions sans détours inutiles, et savoir comment apprendre à faire usage de leurs droits, voire à demander la traduction de ceux-ci dans la pratique des institutions, sans perdre leur temps à revendiquer en temps et lieu inutiles.

3° savoir quels droits et devoirs précis se rapportent à telles ou telles dimensions de sa vie personnelle, et à bien percevoir que personne n'est partout rejeté ni partout intégré.

4° comparer sans préjugés les handicaps et avantages de chacun dans une société de plus en plus complexe.

5° savoir lire à tête réfléchie les pages politiques d'un journal quotidien, et distinguer les références (histoire, économie, sociétés, données institutionnelles, normes de droit) qui lui sont familières de celles qui ne le sont pas, pour évaluer de quels compléments d'information il estime avoir besoin, et lesquels lui seraient de peu utilité.

6° savoir distinguer les partenaires auxquels il est possible de s'adresser s'il souhaite réagir de manière constructive.

Seuil de réussite:
Pour réussir dans chacun des cours l'étudiant devra prouver qu'il a pris conscience des capacités définies dans le programme

11 avril 1995

Document 8 bis

Annexe 6

Unité de formation: CONNAISSANCE ET ANALYSE DES INSTITUTIONS

Profil des chargés de cours

Expert en la matière enseignée disposant d'une expérience suffisante

COMMUNAUTE FRANCAISE

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.285
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

Seraing, le 15 mai 1995

Monsieur le Directeur
Cours de Promotion sociale d'Uccle
avenue Defré 62
1180 BRUXELLES

V. Réf.:

N. Réf.: JL/BM

Monsieur le Directeur,

*Objet: **Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement de l'unité de formation "Connaissance et analyse des institutions - 204 périodes"
Cours de Promotion Sociale d'Uccle - Matricule: 2.309.068

Je vous fais parvenir en annexe, le formulaire de classement de l'unité de formation reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

95.00125 50819

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UNE UNITE DE FORMATION DANS UNE DES CATEGORIES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

1. La présente demande concerne :

Intitulé: ***Connaissance et analyse des institutions***

2. Horaire minimum de l'U.F. (1)

Dénomination des cours	**Classement**	**Code U**	**Nbre de périodes**
Dynamique des institutions belges	CG	A	60
Eléments de sociologie générale	CG	A	60
Institutions européennes	CG	A	60
Séminaires - conférences - visites	CG	A	60
Part d'autonomie			

TOTAL: *240*

3. Classement proposé pour l'U.F. :

• (2) Enseignement de type court	• Catégorie ***Sociale***
○ (2) Enseignement de type long	○ Catégorie (1)

Réservé au Conseil supérieur: Date de réception:

4. Demande de classement transmise par le Secrétariat permanent au Conseil supérieur en date du (3)

Pour le Conseil supérieur, Date Signature

5. D'accord	(2)
~~**Pas d'accord**~~	(2)

J. Loosveldt 12/05/95

Proposition du Conseil supérieur, s'il échet:

Réservé à l'Inspection

Vu le

Administrateur pédagogique

Réservé à l'Administration

Vu le

Directeur d'Administration

(1) A compléter (2) Biffer les mentions inutiles (3) A compléter par le Secrétaire permanent

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Direction générale de la formation, de la promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études.

Enseignement de promotion sociale

Service d'inspection et de gestion pédagogique

RAPPORT SPECIAL

Monsieur Jean Meunier
Administrateur pédagogique

Mes références : JL/RS/105/2-09-95.
Concerne : 2.309.068. connaissance et analyse des institutions.

Monsieur l'Administrateur pédagogique,

Je souhaiterais que le dossier en référence fasse l'objet d'une représentation en fonction des éléments suivants :

1° prière de présenter l'annexe 2 telle que celle du dossier "introduction à l'analyse de la vie économique";

2° à l'annexe 6, les dispositions légales actuelles ne prévoient pas de compléter la mention de l'enseignant de quelque complément que ce soit.

Si ce dossier devait être traité en conciliation et approuvé sans qu'il revienne à mon bureau le code 718302U32C1 pourrait lui être attribué.

Je vous prie de croire, Monsieur l'administrateur pédagogique, en mes sentiments respectueux et dévoués.

Saive, le 2 septembre 1995.

J. Léonard

